

LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PUBLICATION DES DÉCISIONS DES TRIBUNAUX SERONT ADOPTÉES PAR LA PROVINCE !

Recommandations du Groupe de travail sur la publication des décisions des tribunaux – Vous vous souviendrez qu’un Groupe de travail avait été constitué au printemps 2010 par le ministère de la Justice et de la Consommation dans le but de mener des consultations sur la publication et la traduction des décisions des tribunaux de la province et que le rapport avait été déposé à la fin janvier de cette année. Les recommandations du Groupe s’inscrivaient dans le respect des droits linguistiques des francophones de la province. La ministre de la Justice, l’hon. Marie-Claude Blais, a informé l’AJEFNB que son ministère prévoit adopter les recommandations qui figurent dans le rapport, ce qui signifie le respect des exigences de la LLO et la publication simultanée, dans les deux langues officielles, des décisions d’intérêt ou d’importance pour le grand public ou encore qui règlent une question de droit.

Selon le président de l’AJEFNB, Serge Rousselle, cette nouvelle est excellente. Il tient d’ailleurs à féliciter la ministre Blais pour son suivi dans ce dossier.

L’AJEFNB DÉPOSE UNE PLAINTÉ

À la fin mars 2011, l’AJEFNB a déposé une plainte auprès du Commissariat aux langues officielles contre

Service Canada concernant l’annonce qui avait été faite que la région Atlantique était désignée unilingue anglophone à des fins administratives.

Cela ne peut que nuire à la langue de travail et à l’épanouissement du français dans la région, particulièrement dans le cas du Nouveau-Brunswick où des fonctionnaires travaillant dans un environnement bilingue avant le fusionnement risquent de se retrouver dans une province voisine qui ne fournit pas des mêmes droits aux termes de la LLO fédérale. Autrement dit, le gouvernement ne fait-il pas indirectement par une mesure administrative ce qu’il n’a pas le droit de faire directement ?

La plainte a été considérée recevable aux termes de la partie IV (communications avec le public et prestation des services), de la partie V (langue de travail), de la partie VII (promotion du français et de l’anglais), ainsi que de l’esprit de la LLO.

LE CONSEIL D’ADMINISTRATION

Le Conseil d’administration de l’AJEFNB se réunira le 24 septembre prochain, à Moncton. Si vous avez un sujet que vous voulez ajouter à l’ordre du jour, vous

pouvez communiquer avec le directeur général en composant le 506-853-4154.

LES ASSISES ANNUELLES 2011

Tel qu'annoncé dans le dernier numéro de notre bulletin, les assises annuelles de l'AJEFNB auront lieu le 19 novembre prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Une formation traitant de la prévention d'abus envers les aînés sera offerte en matinée et une formation traitant de la planification successorale pour personnes aînées sera offerte en après-midi. L'assemblée générale annuelle aura lieu à l'heure du midi. Nous vous fournirons plus de renseignements dans le bulletin de septembre.

NOUVELLES PUBLICATIONS À VENIR

Règles annotées, édition 2010 – Le projet de la nouvelle édition des Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées avance très bien. Nous souhaitons toujours publier cet ouvrage vers la fin de 2011, début de 2012.

Guide juridique bilingue – Cette nouvelle édition de notre Guide juridique, bilingue pour la première fois, avance et là encore, nous souhaitons la publier avant la fin de l'année en cours.

PROFIL D'UN MEMBRE

Bernard Valcourt – Originaire de Saint-Quentin, au Nouveau-Brunswick, Bernard Valcourt est détenteur d'un baccalauréat en droit (Université du Nouveau-Brunswick) et est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick depuis 1976.

Après une absence de plus de quinze ans de la vie politique, Bernard Valcourt confirmait les rumeurs de sa candidature aux élections fédérales canadiennes du printemps 2011. Il est le nouveau député fédéral élu de la circonscription Madawaska-Restigouche et le nouveau Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) et de la Francophonie.

La vie politique ne lui est certes pas inconnue. Il a occupé divers postes au sein du Gouvernement fédéral de 1984 à 1993, dont secrétaire parlementaire au ministère d'État et au ministère du Revenu (de 1985 à 1986), ministre d'État – Petites entreprises et Tourisme (de 1986 à 1987), ministre d'État – Affaires indiennes et du Nord canadien (de 1987 à 1988), ministre de la Consommation et des Sociétés (1989), ministre des Pêches et des Océans (1990), ministre de l'Emploi et de l'Immigration (de 1991 à 1993) et ministre du Travail (en 1993).

Bernard Valcourt est marié et père de deux enfants.

L'AJEFNB est très fière de le compter comme membre et en profite pour lui souhaiter le meilleur des succès dans son retour à la vie publique !

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

<i>Président</i>	Serge ROUSSELLE
<i>Adresse</i>	18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	association@ajefnb.nb.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses 240 membres.
